



## Critères de la CID 52

Le dossier scientifique d'un candidat à un poste de recrutement ouvert à la CID 52 doit répondre aux spécificités de cette section et s'inscrire dans son cadre général, défini par son intitulé et ses mots-clés. Comme dans toute section, le recrutement d'un chargé de recherche ou d'un directeur de recherche se fonde sur la qualité scientifique du candidat et de son projet. Cependant, en CID 52, le candidat doit également faire ressortir l'interdisciplinarité de son parcours et de son projet.

Les candidats CR et DR devront montrer qu'ils ont déjà acquis une expérience de l'interdisciplinarité, à des niveaux divers selon leurs parcours, leurs disciplines d'origine et leur ancienneté. Cette interdisciplinarité peut se manifester de différentes manières : par la démarche d'insertion dans une équipe d'une autre discipline, par l'application de méthodes disciplinaires à d'autres champs de recherche, par des publications dans des journaux interdisciplinaires, par l'intégration de différents regards disciplinaires sur un même objet de recherche...

La qualité de la production scientifique dans un cadre interdisciplinaire est évaluée selon des critères particuliers, qui ne relèvent pas d'une seule discipline. L'évaluation tiendra ainsi compte de la discipline d'origine du chercheur ainsi que de l'ensemble des disciplines abordées par ce dernier.

Pour faciliter l'évaluation, il est demandé au candidat de mettre en exergue les rubriques suivantes dans sa liste de travaux et de publications : a) publications (ouvrages et articles à comité de lecture, directions d'ouvrages, chapitres d'ouvrages, rapports, etc.) ; b) conférences et communications dans des manifestations scientifiques ; c) brevets ; d) distinctions.

### **Les critères pris en considération pour l'évaluation des dossiers seront, en fonction de l'expérience de recherche du candidat :**

- L'interdisciplinarité du parcours et du projet ;
- Les résultats, la production et les faits marquants ;
- L'autonomie, la mobilité et la créativité du candidat ;
- La qualité, l'originalité et la faisabilité du projet ;
- La coordination de projets et l'encadrement de la recherche.

### **Pour les candidats au grade de DR, s'ajouteront :**

- Les responsabilités collectives (direction et animation d'équipes, de plateformes, de GDR, d'unités...)
- Le rayonnement et la reconnaissance aux niveaux national et international ;
- L'implication dans la formation et la diffusion de la culture scientifique.

*L'ensemble de ces critères sont ouverts, non exclusifs, non hiérarchisés et non strictement cumulatifs.*